

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1363

15 juillet 2009

SOMMAIRE

Aberdeen Property Funds Eastern Europe SICAV-FIS	65400	ILP3 Management & Consulting S.à r.l. ..	65379
Activa Meat	65389	Investissements Immobiliers Kirchberg S.A.	65378
Aktiengesellschaft für Umsatzfinanzierung	65387	José Marques S.à r.l.	65422
Alpina Real Estate Company S.C.A.	65383	KBC Flexible	65385
Arcobaleno Fund	65385	KBL EPB Fund	65384
Atlantic Ré	65424	Kofler Ventures S.à r.l.	65380
Bankinter International Fund Sicav	65384	Lacofin	65396
Bipielle Investment Fund	65384	LaSalle UK Ventures	65402
BlueBay Emerging Market Investments (Luxembourg) S. à r.l.	65383	Le Criquet	65388
Canotiers de Savoie S.A.	65381	Libo S.A.	65387
Carrefour S.A.	65387	Lignohuset S.à r.l.	65383
Certifica Luxembourg S.à r.l.	65409	L. Invest S.A.	65382
Certram Properties Sàrl	65383	MDB Trans	65404
Chalhoub Holding S.A.	65386	Mezzanove Capital (SCA) SICAR	65378
Consolidated Lamda Holdings S.A.	65378	Multiple Managers Sicav	65423
Course Co. S.A.	65386	OIRP Investment 6 S.à r.l.	65405
DDK Corp. S.A.	65383	Pelican Media S.A.	65424
DeluXX Renewable AG	65394	Royal Net Company S.A.	65421
Dubaian Investment Soparfi, SA	65382	Saint-James Finance	65422
Easypack S.A.	65386	Société Européenne de Communication Sociale	65388
Europa Topaz S.à r.l.	65379	SPI RE Holdings S.à r.l.	65412
European Enhanced Loan Fund S.A.	65378	Spirit Services Holdings, S.à r.l.	65382
European Responsible Fund	65386	Sullivan & Co. S.à r.l.	65379
Euroviande S.A.	65378	Talara Holding S.A.	65380
Finimco S.A.	65388	Talara Holding S.A.	65421
Frali	65380	Thor Luxembourg	65411
FSD HoldCo S.à r.l.	65397	T.M.F S.à r.l.	65387
Fulton S.A.	65382	Traditional Fine Engraving S.A.	65423
Hoist Group S.A.	65380	Valueinvest Lux	65385
Hotello Director S.à r.l.	65381	Vintage Fund SICAV-SIF	65381
ILP3 International S.à r.l.	65379	Vitruvius	65381
		Win Invest	65390

Euroviande S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 83.503.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080387/10.

(090095389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.**Investissements Immobiliers Kirchberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 35.533.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080389/10.

(090095387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.**Consolidated Lamda Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 70.496.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080391/10.

(090095385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.**Mezzanove Capital (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080400/11.

(090095823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.**European Enhanced Loan Fund S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.364.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2009080362/13.

(090096014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

ILP3 International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 125.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ILP3 International S.à R.L.

Christophe BLONDEAU / Adrien COULOMBEL

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009080373/12.

(090095360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.**Sullivan & Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 124.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SULLIVAN & CO. S.à R.L.

Christophe BLONDEAU / Adrien COULOMBEL

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009080376/12.

(090095359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.**ILP3 Management & Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 125.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ILP3 Management & Consulting S.à R.L.

Christophe BLONDEAU / Adrien COULOMBEL

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009080378/12.

(090095357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.**Europa Topaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.411.

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.069, associé unique de la Société, a transféré son siège social du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au:

68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 juin 2009.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009080724/18.

(090096010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Frali, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 17.868.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 18 juin 2009, que la liquidation de la société, décidée en date du 14 mai 2009, a été clôturée et que FRALI, société anonyme holding, a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour FRALI, Société anonyme holding liquidée

Pour le liquidateur GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette HECK

Vice-President / -

Référence de publication: 2009080768/18.

(090095893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Kofler Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.554.

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Cette publication remplace la version déposée le 24 février 2009 (L090030436.04)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009080396/12.

(090095370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Hoist Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.512.

Les comptes consolidés annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080386/11.

(090095394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Talara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 87.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009080461/13.

(090096172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Canotiers de Savoie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 65.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CANOTIERS DE SAVOIE S.A., liquidée
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009080429/12.

(090095467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Vintage Fund SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vintage Fund SICAV-SIF
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009080432/12.

(090095457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Hotello Director S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 117.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.P. CHOMETTE / C. BLONDEAU
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009080382/12.

(090095352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Vitruvius, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 71.899.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 30 avril 2009

Messieurs Alberto FOGLIA, Raffaele MARTINELLI, Tiziano BRIANZA résidant tous trois professionnellement au 13 Via Pretorio, CH-6900 Lugano, Maurizio SOLARO DEL BORGO résidant professionnellement au 8 Via Porlezza, I-20123 Milan, et Serge D'ORAZIO résidant professionnellement au 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg sont réélus en tant qu'Administrateurs pour un nouveau terme d'un an, se terminant à l'Assemblée de 2010

PRICEWATERHOUSECOOPERS est réélu en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an, se terminant à l'Assemblée de 2010.

Certifié sincère et conforme
Pour VITRUVIUS
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009080788/18.

(090096226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

L. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 48.564.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue en date du 27 avril 2009

1. L'Assemblée Générale prend note de la démission de Monsieur Aloyse Jr Scherer de son mandat de délégué à la gestion journalière.

2. En date du 24 décembre 2008 le commissaire PKF Abax Audit, R.C.S. B 142867 ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg remplace la société PKF Abax Audit, R.C.S. B 27761 ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 27 avril 2009.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009080839/18.

(090095710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Dubaian Investment Soparfi, SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.947.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009080805/242/12.

(090095752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Spirit Services Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 145.708.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55376 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009080806/211/12.

(090096198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Fulton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 113.639.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009080808/242/12.

(090095489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Lignohuset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 103.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080408/10.

(090095427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.**DDK Corp. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 58.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080411/10.

(090095426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.**BlueBay Emerging Market Investments (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 111.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080413/10.

(090095423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.**Alpina Real Estate Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 131.697.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080414/11.

(090095416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.**Certram Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 24.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 117.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Certram Properties S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009080465/13.

(090095507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

KBL EPB Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 57.138.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 4 juin 2009

L'Assemblée décide de:

- réélire Messieurs Jean-Paul LOOS, Rafik FISCHER et Serge D'ORAZIO, résidant tous trois professionnellement au 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010
- renommer, Deloitte S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat de 1 an, se terminant à l'Assemblée Générale de 2010

Extrait certifié sincère et conforme
Pour KBL EPB FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A
Signatures

Référence de publication: 2009080785/17.

(090096228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Bankinter International Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 48.178.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mai 2009

Il a été décidé:

de renommer Messieurs Fernando MORENO MARCOS résidant professionnellement à 29 Paseo de la Castellana, E-28046 Madrid, Francisco MARTINEZ GARCIA résidant professionnellement à 29 Paseo de la Castellana, E-28046 Madrid et Serge D'ORAZIO résidant professionnellement à 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg en qualité d'Administrateur pour un nouveau mandat d'un an.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour BANKINTER INTERNATIONAL FUND SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009080791/17.

(090096223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Bipielle Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 40.575.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 Mai 2009

- Messieurs André SCHMIT résidant professionnellement à 11, rue Aldringen L-2960 Luxembourg, Serge D'ORAZIO résidant professionnellement à 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Incoronato SAMMARONE résidant professionnellement à 42 Via Nassa, CH 6901 Lugano, Damiano PARINI, résidant professionnellement 12, Via Roncaglia I-20146 Milano et Andrea PAPPINI, résidant professionnellement 1, Via d'Alberti I-6900 Lugano sont réélus comme Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010

- Le mandat de Monsieur Luigi BINDA, résidant professionnellement 12, Via Roncaglia I-20146 Milano, n'est pas renouvelé.

- DELOITTE S.A. est élu comme Réviseur d'Entreprises Agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Certifié sincère et conforme
Pour BIPIELLE INVESTMENT FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009080784/20.

(090096230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

KBC Flexible, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 139.453.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 11 juin 2009

- Messieurs Luc Rombouts, Dirk Van Liempt, résidant professionnellement Waaistraat 6 B-3000 Leuven et Messieurs Erwin SCHOETERS, Edwin DE BOECK résidant professionnellement 2, Avenue du Port B-1080 Bruxelles sont réélus à leur poste d'Administrateur pour un nouveau terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.
- DELOITTE S.A., 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est réélu en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour un terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour KBC FLEXIBLE

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009080795/17.

(090096210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Arcobaleno Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 94.352.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 9 Juin 2009

Réélection de Messieurs Serge D'ORAZIO, résidant professionnellement au 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, André SCHMIT, résidant professionnellement au 11 rue Aldringen, L-2460 Luxembourg, Angelo LAZZARI, résidant au 6 via Albricci, I-24067 Sarnico et Antonio GRASSO, résidant professionnellement au 100 Lungolago Motta, CH-6815 Melide, en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Réélection de Deloitte S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an.

Certifié conforme et sincère

Pour ARCOBALENO FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009080793/17.

(090096221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Valueinvest Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 83.606.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 13 mai 2009

Il a été décidé:

- de réélire Messrs Stéphane RIES, résidant professionnellement au 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Carsten STENULM, résidant professionnellement au 1 Nordhavngade, DK-8000 Aarhus C, et Jan GERHARDT, résidant professionnellement au 15 Skelagervej, DK-9100 Aalborg, Mr Allan NORHOLM, résidant professionnellement au 4 Peberlyk, DK-6200 Aabenraa, et Mr Per MUNCK, résidant professionnellement au 3 Banktorvet, DK-6900 Skjern en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle période de un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

- de réélire PRICEWATERHOUSECOOPERS en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour une nouvelle période de un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour VALUEINVEST LUX

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009080786/20.

(090096227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Chalhoub Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 14.833.

Le siège social de la société est transféré du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

26 mai 2009.

Certifié sincère et conforme
CHALHOUB HOLDING S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009080780/14.

(090095465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Easypack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 98.595.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juin 2009.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009080789/231/14.

(090095962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Course Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 135.670.

Au terme du conseil d'administration tenue au siège social de la société le 29.06.2009, il a été décidé:
- de transférer, avec effet au 29 juin 2009 le siège social de la société de son adresse actuelle 5, rue C.M. Spoo, L-2546 au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

COURSE CO. S.A.
Société Anonyme
Signature
Administrateur

Référence de publication: 2009080770/14.

(090095829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

European Responsible Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 90.502.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN RESPONSIBLE FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009080565/12.

(090095494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Aktiengesellschaft für Umsatzfinanzierung, Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 113.213.

EXTRAIT

Monsieur Jürgen Mortag a démissionné, avec effet le 25 mai 2009, de sa fonction d'administrateur de la Société.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Structured Finance Management (Luxembourg) SA

Corporate Services Provider

Signatures

Référence de publication: 2009080637/14.

(090095540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Libo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R.C.S. Luxembourg B 59.814.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2009

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Gaston ZANGERLE et décide de réduire le nombre d'administrateurs à 3 personnes.

Fait à Luxembourg, le 22 mai 2009.

Pour extrait conforme

Egon SEYWERT

Président du conseil d'administration

Référence de publication: 2009080656/14.

(090095916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Carrefour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 44.782.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2009

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Joseph Jentgen et décide de réduire le nombre des membres du conseil d'administration à sept (7) personnes.

Fait à Luxembourg, le 26 juin 2009.

Pour extrait conforme

Egon SEYWERT

Président du conseil d'administration

Référence de publication: 2009080657/14.

(090095919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

T.M.F S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-4843 Rodange, 38, Fontaine d'Olière.
R.C.S. Luxembourg B 138.760.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T.M.F. S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009080597/12.

(090095677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Le Criquet, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.726.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 mai 2009

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société que Madame Candice De Boni, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg a été cooptée en tant qu'Administrateur A avec effet au 22 Mai 2009 en remplacement de Shapburg Limited.

Luxembourg, le 30 Juin 2009.

Pour le Criquet

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 Luxembourg

Un mandataire

Référence de publication: 2009080655/17.

(090095897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Société Européenne de Communication Sociale, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 40.377.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juillet 2003

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Narino BELMIRO, demeurant à L-1368 Luxembourg, 3, rue du Curé et Madame Paula FERREIRA, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clément, comme membres du Comité de gérance pour une durée de 6 ans, leur mandat prennent fin à l'assemblée générale des associés en 2009.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2008

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Paul LENERT, demeurant à L-5433 Niederdonven, 24, rue Widdem, comme membre du Comité de gérance, son mandat prennent fin à l'assemblée générale des associés en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2009080660/17.

(090096124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Finimco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 74.518.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 16 juin 2009 à 10 heures.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, demeurant à Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro, Directeur de société, demeurant à Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, demeurant à Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009080645/20.

(090095547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Activa Meat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 136.316.

L'an deux mille neuf, le vingt-six juin,

par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

Monsieur Pierre KOENIG, directeur administratif, né à Saint-Avold (France), le 02 février 1988, demeurant au 102 rue du Wenheck, F-57730 Petit-Ebersviller,

ici représenté par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Remich, Luxembourg, le 11 juin 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les déclarations et constatations de la partie comparante.

Exposé préliminaire

1.- Que suivant un acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Luxembourg, le 15 mai 2009, l'ancien associé, Monsieur Albert KOENIG, demeurant au 102 rue du Wenheck, F-57730 Petit-Ebersviller a cédé au comparant, Monsieur Pierre KOENIG, prénommé, la totalité de sa participation dans la société "ACTIVA MEAT", une société à responsabilité limitée avec siège social au 196 rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, soit cent (100) parts sociales de ladite société, d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Ledit acte de cession de parts sociales dressé sous seing privé à la date du 15 mai 2009, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

2.- Que la société "ACTIVA MEAT" (la "Société") prédésignée, a été constituée suivant acte notarié du 25 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 675 du 19 mars 2008, page 32360 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 136 316.

3.- Que le capital social de la prédite société s'élève encore à l'heure actuelle à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) et se trouve représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, intégralement libérées et détenues après ladite cession de parts sociales sous seing privé par Monsieur Pierre KOENIG, prénommé.

Ceci exposé, Monsieur Pierre KOENIG, représenté comme il est dit ci-avant et agissant dès lors en sa qualité de seul et unique associé de la Société "ACTIVA MEAT" et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII (relative aux sociétés à responsabilité limitée) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique, Monsieur Pierre KOENIG, par sa représentante prénommée, décide d'accepter la cession de parts sociales faite sous seing privé, par l'ancien associé Monsieur Albert KOENIG à lui même, en date du 15 mai 2009 et déclare accepter au nom et pour compte de la Société, la prédite cession de parts sociales et la considérer comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la Ville de Luxembourg à Remich et de fixer sa nouvelle adresse au L-5570 Remich, 23 route de Stadtbredimus.

Troisième résolution

Afin de refléter ce changement de siège social, l'associé unique DECIDE de modifier l'article DEUX (2) des statuts de la Société, pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 2. "Le siège social est établi dans la commune de Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés."

Quatrième résolution

L'associé unique DECIDE de modifier l'objet social de la Société dans son intégralité et concomitamment l'article QUATRE (4) des statuts de la Société, de sorte que cet article QUATRE (4) ait désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 4. "La société a pour objet principal la prestation de services dans le domaine de la transformation de viandes et autres aliments et de leurs dérivés et de leur conditionnement, ainsi que la vente des matériaux premiers nécessités, ainsi que la revente de tout matériel d'exploitation d'ateliers de désossage et conditionnement alimentaire en général, ce à l'exclusion des activités nécessitant la détention d'un brevet de maîtrise ou d'un diplôme universitaire spécifique.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer."

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire de la partie comparante prénommée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 juin 2009. Relation: EAC/2009/7554. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081952/239/79.

(090097439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Win Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.805.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

a comparu:

la société "IHL-Seupar S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par:

Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 22 juin 2009.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "Win Invest".

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000.- EUR) divisé en mille (1.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (10.000.000.- EUR) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions, d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Usufruit et Nu-propriété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extra-ordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- droit aux dividendes,

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention "usufruit",
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention "nue-propriété".

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 16 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura en 2010.

Souscription et Libération

Les mille (1.000) actions sont souscrites par la société "IHL-Seupar S.A.", prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme d'un million d'euros (1.000.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à deux mille cinq cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Monsieur Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki, République démocratique du Congo, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- 2) Monsieur Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- 3) Madame Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Monsieur Alain Geurts, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

"A & C Management Services S.à r.l.", avec siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 127 330).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Bascharage, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, A. WEBER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 juin 2009. Relation: EAC/2009/7539. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} JUIL 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081949/239/198.

(090097620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Deluxx Renewable AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.288.

Im Jahre zweitausendneun, den elften Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim, Grossherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

"EGL Renewable Luxembourg AG", eine nach luxemburgischen Recht gegründete Aktiengesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 134.989, mit Geschäftssitz in L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

hier vertreten durch Frau Raphaela SAVELSBURG, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt am 10. Juni 2009 in Luxemburg.

Diese Vollmacht wird nach Paraphierung "ne varietur" durch den Notar und den/der Bevollmächtigten vorliegender Urkunde als Anlage beigelegt, um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist die alleinige Aktionärin der "Deluxx Renewable AG" (die "Alleinige Aktionärin"), einer nach luxemburgischen Recht gegründeten Aktiengesellschaft mit Geschäftssitz in 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 143.288, (die "Deluxx") gegründet durch notarielle Urkunde, ausgestellt vom unterzeichnenden Notar am 26. November 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 17. Dezember 2008, Nummer 2980. Die Satzung wurde seitdem nicht geändert.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, fasst folgende Beschlüsse und ersucht den Notar diese zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Alleinige Aktionärin beschließt im Einklang mit dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das "Gesetz") die Deluxx aufzulösen.

Zweiter Beschluss

Als Konsequenz des vorangehenden Beschlusses, beschließt die alleinige Aktionärin, "AIM Services S.à r.l.", einer nach luxemburgischen Recht gegründeten société à responsabilité limitée, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 74.676, mit Gesellschaftssitz in 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg als Abwickler der Deluxx zu ernennen.

Der Abwickler wird mit den weitestgehenden, in den Artikeln 144 bis 148bis des Handelsgesellschaftsgesetzes vorgesehenen Befugnissen für die Liquidation der Deluxx ausgestattet.

Der Abwickler kann alle in Artikel 145 genannten Handlungen auch ohne vorherige Zustimmung der Alleinigen Aktionärin vornehmen.

Der Abwickler kann den Grundbuchbeamten von der automatischen Eintragung entbinden; er kann auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte (privilèges), Hypotheken sowie Auflösungsklagen verzichten; er kann die Löschung von Beschlagnahmen, mit oder ohne Sicherheitsleistung, von Vorzugsrechts- oder Hypothekeneintragungen, von Umschriften, Pfändungen, Widersprüchen und sonstigen Beschränkungen beantragen; er kann die Freigabe jeder bestehenden Belastung oder Sicherheit in eigenem Ermessen entscheiden.

Der Abwickler ist von der Pflicht entbunden, ein Inventar zu erstellen. Er kann aber auf die Jahresabschlüsse der Deluxx Bezug nehmen.

Der Abwickler kann auf eigene Verantwortung einen Teil seiner Befugnisse für spezielle oder bestimmte Geschäfte in seinem Ermessen auf einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen. Umfang und Dauer dieser Bevollmächtigung setzt der Abwickler im eigenen Ermessen fest.

Der Abwickler kann die verbleibenden Vermögenswerte der Deluxx nach Begleichung bzw. Rückstellung für die Verbindlichkeiten der Deluxx bar oder als Sachleistungen an die Alleinige Aktionärin auszahlen. Unter Vorbehalt der Vorschriften des Gesetzes kann der Abwickler einen oder mehrere Vorschüsse auf den Liquidationserlös auszahlen.

Worauhin diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der unterzeichnende Notar, der die englische und deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag der erschienenen Partei, dass die vorliegende Urkunde auf Deutsch verfasst wurde, gefolgt von einer englischen Übersetzung; auf Verlangen der erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen der englischen von der deutschen Fassung, kommt der deutschen Fassung Vorrang zu.

Die vorstehende Urkunde ist der Vertreterin der erschienenen Partei, welcher dem Notar mit Name, Vorname und Wohnsitz bekannt ist, verlesen worden und vom Notar zusammen mit dieser Vertreterin der erschienenen Parteien unterzeichnet.

Followed by the English translation of the preceding text:

In the year two thousand and nine, on the eleventh of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"EGL Renewable Luxembourg AG", a joint stock company incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134989, having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

here represented by Ms Raphaëla SAVELSBERG, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 10 June 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Deluxx Renewable AG" (the "Sole Shareholder"), a joint stock company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.288 (the "Deluxx"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 November 2008, and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n° 2980 on 17 December 2008. The articles of incorporation have not been amended since.

The Sole Shareholder representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") the Sole Shareholder decides to dissolve the Deluxx.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to appoint as liquidator "AIM Services S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74.676, having its registered office at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law on commercial companies, as amended, for the liquidation of Deluxx.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 without seeking authorisation from the Sole Shareholder where necessary.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages and actions for rescission; apply for the removal of attachments with or without security deposit, of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance; remove any outstanding charge or guarantee in its sole discretion.

The liquidator is not required to take an inventory of all assets and liabilities of the Company and may refer to the accounts of Deluxx.

The liquidator may, in its sole responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it may determine and for such period as it thinks fit.

The liquidator may, after payment or as the case may be, for the liabilities of Deluxx, distribute the remaining assets of Deluxx to the Sole Shareholder in cash or in kind in its sole discretion. With reservation to the provisions of the Law, the liquidator may proceed to one or several interim payments out of the surplus of the winding-up.

Whereas the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English and German, states herewith that the present deed was drawn up in the German language, followed by an English version thereof; on request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed this deed together with the notary.

Gezeichnet: R. SAVELSBURG, J.-J. WAGNER.

Einregistriert in Esch/Alzette A.C., am 15. Juni 2009. Relation: EAC/2009/6874. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 29 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009080985/239/112.

(090096932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Lacofin, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 43.729.

L'an deux mille neuf, le seize juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LACOFIN", (la "Société"), avec siège social à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43729, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 334 du 21 juillet 1993,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 12 du 8 janvier 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry NOWANKIEWICZ, juriste, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne la société anonyme "GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES S.A.", en abrégé "Fiduciaire G.M.S. S.A.", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68566, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner, par vote spécial, décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: JOURDAN - NOWANKIEWICZ - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juin 2009. Relation GRE/2009/2278. Reçu soixante-quinze euros 75 EUR.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009081145/231/74.

(090097203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

FSD HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.640.

In the year two thousand and nine,
on the sixteenth day of the month of June.

Before Maître Patrick Serres, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present original deed,

was held an extraordinary meeting of the shareholders of "FSD HoldCo S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner on 22 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 12 November 2008 number 2747 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 142640. The deed of incorporation has been amended for the last time following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner of 12 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22 January 2009 number 142.

The extraordinary general meeting is declared open at 10.30 a.m. and is presided by Maître Marc LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Maître Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as scrutineer of the meeting Maître Rebecca UNVERZAGT, lawyer, residing in Luxembourg. The board of the meeting being thus constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

(i) the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1 To dissolve the Company and to pronounce its liquidation.

2 To discharge the managers for the period from 1 January 2009 until the date of the present extraordinary general meeting.

3 To appoint the liquidator.

4 To determine the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.

5 Miscellaneous.

(ii) that the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the members of the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

(iii) that the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties, by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed,

(iv) that all the shares representing the total capital of the Company are present or represented at the meeting,

(v) that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the general meeting of shareholders adopted each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to grant discharge to the managers of the Company for the period from 1 January 2009 until the date of the present general meeting of shareholders.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint Mr Lars Frankfelt, manager, with professional address at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, as liquidator.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The general meeting of shareholders resolved to approve the liquidator's remuneration as agreed among the relevant parties.

There being no other business, the general meeting of shareholders was closed at 10.40 a.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,
le seizième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de "FSD HoldCo S.à r .l.", une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner du 22 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 novembre 2008 numéro 2747 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142640. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner du 12 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 janvier 2009 numéro 142.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Maître Marc LOESCH, avocat, résidant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Michael JONAS, avocat, résidant à Luxembourg.

Le président désigne comme scrutateur Maître Rebecca UNVERZAGT, avocat, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Décharge des gérants pour la période commençant le 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

3 Nomination du liquidateur.

4 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

5 Divers.

(ii) que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence, qui, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement,

(iii) que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les comparants, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte,

(iv) que l'intégralité du capital social était présente ou représentée à l'assemblée,

(v) que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour et dont les associés ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée générale des associés a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'accorder décharge aux gérants pour la période commençant le 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la date de la présente assemblée générale des associés.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de nommer Monsieur Lars Frankfelt, gérant, ayant comme adresse professionnelle 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX, comme liquidateur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des associés a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.40 heures.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. LOESCH, M. JONAS, R. UNVERZAGT, P. SERRES.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juin 2009. Relation: EAC/2009/7133. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009080981/239/149.

(090097058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Aberdeen Property Funds Eastern Europe SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 132.956.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine,
on the nineteenth day of June.

Before Us Maître Patrick SERRES, notary residing in REMICH, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

appeared:

"Aberdeen Property Investors Eastern Europe A/S" (the "Sole Shareholder"), a company incorporated and existing under the laws of Denmark, having its registered office at Gammel Kongevej 60, 7th floor, DK-1850 Frederiksberg C, Denmark,

represented by Mr Christian LENNIG, employee, whose professional address is in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on 15th June 2009, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Proxy, acting in said capacity, has requested the notary to state:

I.- That the Sole Shareholder holds all the shares in "Aberdeen Property Funds Eastern Europe SICAV-FIS" (hereinafter the "Company"), a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 132 956, incorporated pursuant to a deed of Maître Patrick Serres, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 24 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2749 on page 131906, and declares explicitly to proceed with the dissolution and liquidation of the Company.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to thirty-one thousand euro (31'000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with no par value.

III.- That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

IV.- That the Sole Shareholder, being the sole owner of all the shares in and the liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding all eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably and completely assume the obligation to pay for all the liabilities; and
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the Sole Shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

V.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VI.- That the Sole Shareholder fully discharges the directors of the Company for their mandate up to this date.

VII.- That the Sole Shareholder fully discharges the auditors of the Company for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the registered office of the dissolved Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

After this, the document has been read, the Proxy signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the French translation of the foregoing text, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Par devant Nous, Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à REMICH, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

"Aberdeen Property Investors Eastern Europe A/S" ("Actionnaire Unique"), une société constituée sous le droit du Danemark, ayant son siège social à Gammel Kongevej 60, 7ème étage, DK- 1850 Frederiksberg C, Danemark,

représentée par Monsieur Christian LENNIG, employé, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le "Mandataire") agissant en tant que mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé accordée le 15 juin 2009,

laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire, agissant en sa qualité ci-mentionnée, prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'Actionnaire Unique détient toutes les actions dans "Aberdeen Property Funds Eastern Europe SICAV-FIS" (ci-après la "Société"), une société anonyme constituée suivant le droit du Grand-duché de Luxembourg ayant son siège social à 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132 956, constituée suivant acte notarié de Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résident à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, du 24 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2749 à la page 131906, et déclare explicitement procéder à la dissolution et liquidation de la Société.

II.- Que le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31'000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que l'Actionnaire Unique déclare avoir connaissance pleine et entière des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que l'Actionnaire Unique, en tant que propriétaire unique de toutes les actions dans, et liquidateur de la Société, déclare:

- que toutes les dettes connues de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement payées ou dûment provisionnées;
- à l'égard des dettes éventuelles actuellement non connues de la Société et non payées au jour de cet acte, que la Société assumera irrévocablement et complètement l'obligation de payer pour toutes ces dettes; et
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'Actionnaire unique, ce qui implique que la liquidation de la Société doit être considérée comme achevée.

V.- Que le registre des actionnaires de la Société est annulé.

VI.- Que l'Actionnaire Unique accorde décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'au jour de cet acte.

VII.- Que l'Actionnaire Unique accorde décharge pleine et entière aux réviseurs d'entreprises de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'au jour de cet acte.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la Société dissoute.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête de cet acte.

Après cela, lecture du présent acte faite, le Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Ceci étant la traduction française du texte en anglais qui précède, étant entendu qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: C. LENNIG, P. SERRES.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 juin 2009. Relation: EAC/2009/7538. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081953/239/100.

(090097714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

LaSalle UK Ventures, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.220.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day in the month of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

"LaSalle UK Ventures Holdings Limited", a private limited company incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registrar of Companies under number 93310, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX,

here represented by Mrs Laetitia GEORGEL, administrative legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey, on 18 June 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "LaSalle UK Ventures" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116220, incorporated pursuant to a notarial deed on May 4, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 12, 2006, number 1344. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on March 23, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on May 5, 2009, number 939.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of eighty-one thousand six hundred and sixty pound sterling (GBP 81.660.-), so as to raise it from its current amount of six hundred and ninety thousand three hundred and eighty pound sterling (GBP 690.380.-) up to seven hundred and seventy-two thousand forty pound sterling (GBP 772.040.-) through the issue of four thousand eighty-three (4.083) shares, having a nominal value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each.

The four thousand eighty-three (4.083) new shares have been subscribed by "LaSalle UK Ventures Holdings Limited", prenamed, paid up by a contribution in cash of a total amount of eighty-nine thousand eight hundred and forty pound sterling (GBP 89.840.-).

The total contribution of eighty-nine thousand eight hundred and forty pound sterling (GBP 89.840.-) will be allocated as follows: (i) eighty-one thousand six hundred and sixty pound sterling (GBP 81.660.-), will be allocated to the share capital of the Company and (ii) eight thousand one hundred and eighty pound sterling (GBP 8.180.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5. (first paragraph). "The Company's share capital is set at seven hundred and seventy-two thousand forty pound sterling (GBP 772.040.-) represented by thirty-eight thousand six hundred and two (38.602) shares with a par value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

"LaSalle UK Ventures Holdings Limited", une société à responsabilité limitée régie selon les lois de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, enregistrement auprès du Registrar of Companies, sous le numéro 93310,

ici représentée par Madame Laetitia GEORGEL, assistante administrative et juridique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 18 juin 2009.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de "LaSalle UK Ventures" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116220, constituée suivant acte notarié en date du 4 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1344 au 12 juillet 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 23 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 939 du 5 mai 2009.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt un mille six cent soixante livres sterling (81.660,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de six cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingts livres sterling (690.380,- GBP) à sept cent soixante-douze mille quarante livres sterling (772,040,- GBP) par l'émission de quatre mille quatre-vingt-trois (4.083) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune.

Les quatre mille quatre-vingt-trois (4.083) parts sociales nouvelles sont souscrites par "LaSalle UK Ventures Holdings Limited", prénommée, payées par un apport en numéraire pour un montant total de quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante livres sterling (89.840,- GBP).

L'apport de quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante livres sterling (89.840,- GBP) sera alloué pour le montant de quatre-vingt un mille six cent soixante livres sterling (81.660,- GBP) au capital social et pour le montant de huit mille cent quatre-vingts livres sterling (8.180,- GBP) au compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). "Le capital social est fixé à la somme de sept cent soixante-douze mille quarante livres sterling (772,040,- GBP) représentée par trente-huit mille six cent deux (38.602) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. GEORGEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 juin 2009. Relation: EAC/2009/7543. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081960/239/109.

(090097767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

MDB Trans, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 146.714.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le douze juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück,

ont comparu:

1) Monsieur Marc DE BOOSE, chauffeur, né à Etterbeek en Belgique le 25 avril 1971, domicilié à B-113 0 Haren, 145, rue de Verdun;

2) Madame Cindy VANBELLINGEN, employée, née à Watermael-Boitsfort en Belgique le 17 janvier 1977, domiciliée à B-1130 Haren, 145, rue de Verdun,

lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont décidé de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "MDB TRANS".

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Bigonville; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet le transport national et international de marchandises et de messagerie, transport de personnes en limousine lors de cérémonies et d'événements festifs ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

En cas de pluralité d'associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2009.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces par les parties comparantes prénommées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

En raison de ces apports, les cent (100) parts sociales de la société, représentant une valeur de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune, sont attribuées aux comparants, de la façon suivante:

Monsieur Marc DE BOOSE, prénommé	24 parts
Madame Cindy VANBELLINGEN, prénommée	76 parts
Total:	100 parts

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 8. En cas de pluralité d'associés, aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement unanime de ses co-associés. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, le comparant se réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais.

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de mille euros (1.000,00 €).

Assemblée générale extra-ordinaire.

Et de suite, les comparants sus-nommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.
 2. Est nommé gérant de la société Madame Cindy VANBELLINGEN, prénommée.
 3. Le gérant est habilité à engager en toutes circonstances la société par sa seule signature.
 4. Le mandat ainsi conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.
- Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DE BOOSE, C. VANBELLINGEN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 17 juin 2009. DIE/2009/6019. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME.

Ettelbruck, le 22 juin 2009.

Pierre PROBST

Le notaire.

Référence de publication: 2009080141/76.

(090093761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

OIRP Investment 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.626.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of June.

Before Us, Maître Patrick Serres, notary, residing at Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

there appeared:

ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 360,750.-, with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118883 (the "Shareholder"),

here represented by Mr Bruce C. BOSSOM, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 22 June 2009;

said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder is the sole shareholder of "OIRP Investment 6 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 12,500, with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem of 2 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 24 August 2007 number 1795 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129626 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the currency of the corporate capital of the Company from Euro into Pounds Sterling by applying the exchange rate EUR 1.00 = GBP 0.84715.
2. To convert the existing corporate capital of the Company of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into ten thousand five hundred eighty-nine point three seven five Pounds Sterling (GBP 10,589.375).
3. To reduce the corporate capital of the Company by an amount of eighty-nine point three seven five Pounds Sterling (GBP 89.375).
4. To set the amount of the Company's capital at ten thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 10,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-one Pounds Sterling (GBP 21.-) each.
5. To allocate the proceeds of the share capital reduction to the Company's share premium account.
6. To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred forty-eight thousand four hundred seventy Pounds Sterling (GBP 148,470) so as to raise it from its amount of ten thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 10,500.-) to one hundred fifty-eight thousand nine hundred seventy Pounds Sterling (GBP 158,970.-).
7. To issue seven thousand seventy (7,070) new shares with a nominal value of twenty-one Pounds Sterling (GBP 21.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.
8. To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of thirty Pounds Sterling (GBP 30.-), by ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l. and to accept full payment in cash for these new shares.
9. To amend article 5 of the articles of incorporation in order to reflect the above resolutions.
10. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the currency of the corporate capital of the Company from Euro into Pounds Sterling by applying the exchange rate EUR 1.00 = GBP 0.84715.

Second resolution

The Shareholder resolved to convert the existing corporate capital of the Company of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into ten thousand five hundred eighty-nine point three seven five Pounds Sterling (GBP 10,589.375).

Third resolution

The Shareholder resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of eighty-nine point three seven five Pounds Sterling (GBP 89.375).

Fourth resolution

The Shareholder resolved to consequently set the amount of the Company's capital at ten thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 10,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-one Pounds Sterling (GBP 21.-) each.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to allocate the proceeds of the share capital reduction to the Company's share premium account.

Sixth resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred forty-eight thousand four hundred seventy Pounds Sterling (GBP 148,470) so as to raise it from its amount of ten thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 10,500.-) to one hundred fifty-eight thousand nine hundred seventy Pounds Sterling (GBP 158,970.-).

Seventh resolution

The Shareholder resolved to issue seven thousand seventy (7,070) new shares with a nominal value of twenty-one Pounds Sterling (GBP 21.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mr Bruce C. BOSSOM, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of "ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l.", by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 22 June 2009 (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for seven thousand seventy (7,070) new shares with a nominal value of twenty-one Pounds Sterling (GBP 21.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of thirty Pounds Sterling (GBP 30.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of one hundred forty-eight thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 148,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the seven thousand seventy (7,070) new shares to the Subscriber.

Eighth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The issued share capital of the Company is set at one hundred fifty-eight thousand nine hundred seventy Pounds Sterling (GBP 158,970.-) divided into seven thousand five hundred seventy (7,570) shares, with a nominal value of twenty-one Pounds Sterling (GBP 21.-)."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand two hundred euro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juin.

Par-devant nous Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 360.750,-, ayant son siège social à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118883 (l'"Associé"),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Bruce C. BOSSOM, de résidence à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 juin 2009; ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé est l'associé unique de OIRP Investment 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, du 2 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 août 2007 numéro 1795 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129626 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Conversion de la devise du capital social de la Société de euro en livres sterling par application du taux de conversion EUR 1,00 = GBP 0,84715.

2. Conversion du capital social existant de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) en dix mille cinq cent quatre-vingt-neuf virgule trois sept cinq livres sterling (GBP 10.589,375).

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-neuf virgule trois sept cinq livres sterling (GBP 89,375).

4. Fixation du capital de la Société à un montant de dix mille cinq cents livres sterling (GBP 10.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-et-une livres sterling (GBP 21,-) chacune.

5. Allocation du produit de la réduction du capital social au compte de prime d'émission de la Société.

6. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent quarante-huit mille quatre cent soixante-dix livres sterling (GBP 148.470,-) pour le porter de son montant de dix mille cinq cents livres sterling (GBP 10.500,-) à cent cinquante-huit mille neuf cent soixante-dix livres sterling (GBP 158.970,-).

7. Émission de sept mille soixante-dix (7.070) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-et-une livres sterling (GBP 21,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

8. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente livres sterling (GBP 30,-) par ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l. à libérer intégralement en espèces.

9. Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

10. Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de convertir la devise du capital social de euros en livres sterling par application du taux de conversion EUR 1,00 = GBP 0,84715.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de convertir le capital social existant de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) en dix mille cinq cent quatre-vingt-neuf virgule trois sept cinq livres sterling (GBP 10.589,375).

Troisième résolution

L'Associé a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-neuf virgule trois sept cinq livres sterling (GBP 89,375).

Quatrième résolution

L'Associé a décidé par conséquent de fixer le capital social de la Société à un montant de dix mille cinq cents livres sterling (GBP 10.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-et-une livres sterling (GBP 21,-) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé d'allouer le produit de la réduction du capital social au compte de prime d'émission de la Société.

Sixième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quarante-huit mille quatre cent soixante-dix livres sterling (GBP 148.470,-) pour le porter de son montant de dix mille cinq cents livres sterling (GBP 10.500,-) à cent cinquante-huit mille neuf cent soixante-dix livres sterling (GBP 158.970,-).

Septième résolution

L'Associé a décidé d'émettre sept mille soixante-dix (7.070) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt et une livres sterling (GBP 21,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite Monsieur Bruce C. BOSSOM, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l., précité, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 juin 2009 (le "Souscripteur").

Le Souscripteur a déclaré souscrire sept mille soixante-dix (7.070) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt et une livres sterling (GBP 21,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente livres sterling (GBP 30,-) et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces.

Le montant de cent quarante-huit mille cinq cents livres sterling (GBP 148.500,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les sept mille soixante-dix (7.070) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Huitième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante-huit mille neuf cent soixante-dix livres sterling (GBP 158.970,-) divisé en sept mille cinq cent soixante-dix (7.570) parts sociales ayant une valeur nominale vingt et une livres sterling (GBP 21,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: B.C. BOSSOM, P. SERRES.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2009. Relation: EAC/2009/7334. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Belvaux, le 30 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081958/239/194.

(090097813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Certifica Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 86.770.

L'an deux mil neuf, le onze juin.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Bishen JACMOHONE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

2) L'ALLIANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.766 dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Bishen JACMOHONE, prénommé (les Associés).

Les deux ici représentés par M. Rui DA COSTA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 3 juin 2009. Lesquelles procurations après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l. (la Société), une société de droit luxembourgeois, constituée selon acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 1^{er} mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 985 du 27 juin 2002 modifié pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 23 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 700 du 15 juillet 2005, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.770.

Les Associés déclarent que la présente réunion est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1) Modification de l'objet de la société;
- 2) Refonte complète des statuts de la Société;
- 3) Acceptation de la démission de Monsieur Jimmy TONG SAM en tant que gérant de la Société et constatation que la Société n'a plus qu'un gérant unique;
- 4) Divers.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier l'objet social de la Société et de reformuler complètement les statuts de la Société. Les statuts de la Société auront donc désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes entre les parties ci- avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'exécution de toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert-comptable ou à celle de conseil économique et fiscal, ainsi que l'exécution de tous mandats de gestion et d'organisation administrative y compris la domiciliation de sociétés.

La Société pourra également exercer les fonctions de commissaires aux comptes suivant l'article 62 de la loi modifié du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La Société pourra également prendre des participations directement ou indirectement dans toutes société exerçant des activités similaires ou complémentaires.

La Société peut ouvrir des succursales à l'intérieur du pays.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de morts à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la Société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés qui peuvent le reporter à nouveau ou le distribuer.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales et ses amendements successifs se trouvent remplies."

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter la démission de Monsieur Jimmy TONG SAM de son poste de gérant de la Société avec effet au 28 février 2009.

Les Associés constatent alors que la Société n'a plus qu'un gérant unique qui peut engager la Société valablement par sa seule signature. La durée du mandat est indéterminée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge du fait de sa constitution, s'élève à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Da Costa et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juin 2009. Relation: LAC/2009/23177. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009081943/5770/110.

(090097681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Thor Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.458.

Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société du 1^{er} juin 2009

En date du 1^{er} juin 2009, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de nommer

- Monsieur Matt SPETZLER, né le 30 septembre 1979 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle One Letterman Drive, Building C - Suite 410, San Francisco, CA 94129, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

d'accepter la démission de

- Monsieur Antonio Fokion POTAMIANOS HOMEM en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Matt SPETZLER, gérant de catégorie A

- Madame Candice DE BONI, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

THOR LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009080817/22.

(090096122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

SPI RE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 146.813.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of June,

before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

there appeared:

"S.P.I. Resources B.V.", a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Teleportboulevard 140, 1043EJ Amsterdam, the Netherlands.,

duly represented by Mr Torsten SCHMITT, lawyer, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal, on 18 June 2009.

Said proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "SPI RE Holdings S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company shall be authorised to acquire, hold, develop and sell any international real estate.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of all the managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of each year.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2009.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares issued by the Company as follows:

- "S.P.I. Resources B.V.", prenamed, subscribes 12,500 (twelve thousand five hundred) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about nine hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole manager:

- "SPI Group S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 123 116).

The manager shall serve for an undetermined duration.

According to article 12, the Company shall be bound by sole signature of its single manager and, in the case of plurality of managers, by the joint signature of all the managers.

2) The Company shall have its registered office at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his surname, name, civil status and residences, said proxy holder appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juin.

par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

"S.P.I. Resources B.V.", une société constituée selon le droit néerlandais, ayant son siège social sis à Teleportboulevard 140, 1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Monsieur Torsten SCHMITT, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, le 18 juin 2009.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les "Statuts") comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Art. 2. La dénomination de la société sera "SPI RE Holdings S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société est autorisée à acquérir, détenir, développer, ou vendre tout bien immobilier international.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500.- EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1.- EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation résultant de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature jointe de tous les gérants.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans la même juridiction étrangère.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les notifications doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), des commissaires (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 relative au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt-et-un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales comme suit:
- "S.P.I. Resources B.V.", ci-dessus nommée, souscrit à 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée

- "SPI Group S.à r.l.", une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège sis au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 123 116).

La gérante est nommée pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par la seule signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature jointe de tous les gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. SCHMITT, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2009. Relation: EAC/2009/7336. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081966/239/517.

(090098086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Royal Net Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.268.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009080810/242/12.

(090095519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Talara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 87.688.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 mai 2009

1. L'Assemblée accepte la démission de trois Administrateurs:

- MANAGEMENT Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,
- DIRECTOR Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,
- MANAGER Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

2. En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer en qualité de nouvel Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013:

- Madame Françoise MAGI, Employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Marie NICOLAY, licencié en Droit U.C.L., domicilié professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg,

- Monsieur Luciano COLLOT, Administrateur de sociétés, domicilié professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg.

3. L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à désigner en qualité d'Administrateur-délégué Madame Françoise MAGI, Employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg, mentionnée supra.

4. Le mandat du Commissaire aux comptes Monsieur Bruno MARCHAIS, Expert-Comptable et Commissaire aux comptes, domicilié professionnellement 26, avenue de Villiers, F-75017 Paris étant arrivé à son terme, l'Assemblée décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013:

- Monsieur Bruno MARCHAIS, Expert-Comptable et Commissaire aux comptes, domicilié professionnellement 1, Am Bongert L-1270 Luxembourg.

5. Il est décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg au 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg.

Résolutions du Conseil d'Administration tenu en date du 27 mai 2009

Le Conseil d'Administration accepte la démission de l'Administrateur-délégué:

- MANAGEMENT Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

En remplacement de l'Administrateur-délégué démissionnaire, le Conseil d'Administration nomme Madame Françoise MAGI, Employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg, née le 20 novembre 1974 à Nancy (54), aux fonctions d'Administrateur-délégué, laquelle aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009080774/45.

(090096185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

José Marques S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4507 Differdange, 24, rue Alexandre.

R.C.S. Luxembourg B 100.990.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOSE MARQUES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009080600/12.

(090095679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Saint-James Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 95.439.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Bertrange le 9 juin 2009

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur des sociétés CRITERIA S.à.r.l. et PROCEDIA S.à.r.l., avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant profes-

sionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, 41 Chalton Street, GB-London NW1 JD, est arrivé à échéance à la date de la présente Assemblée.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé comme nouveau commissaire aux comptes pour une période de 6 ans et son mandat s'achèvera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que le représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange.

Extrait sincère et conforme du conseil d'administration en date du 9 juin 2009

Il résulte dudit Conseil d'Administration que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-807 Bertrange.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommé Administrateur en date du 9 juin 2009, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2015.

La société CRITERIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 9 juin 2009, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, employé privé demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2015.

Bertrange, le 9 juin 2009.

SAINT-JAMES FINANCE

PROCEDIA Sàrl / CRITERIA Sàrl

Administrateur / Administrateur

Représentée par Mme Catherine DE WAELE / Représentée par M. Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009080670/41.

(090095806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Traditional Fine Engraving S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.897.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour TRADITIONAL FINE ENGRAVING SA

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2009080539/12.

(090095384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Multiple Managers Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.934.

En date du 29 avril 2009 l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

- de renommer: M. Steve GEORGALA

Maitland & Co S.à r.l.

35, rue La Boétie

F-75008 PARIS

M. Jacobus Johannes HUMAN

Insinger de Beaufort Asset Management NV

Herengracht 537

NL-1017 BV AMSTERDAM

M. Peter George SIERADZKI

Bank Insinger de Beaufort NV

Herengracht 537

NL-1017 BV AMSTERDAM

M. Marcel ERNZER

RBC Dexia Investor Services S.A.

54, rue de Cessange

L-1320 CESSANGE

en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010;

- de réélire: Ernst & Young S.A.

Parc d'Activité Syrdall, 7

L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Pour MULTIPLE MANAGERS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009079976/35.

(090094954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pelican Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 112.924.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009080802/206/13.

(090096110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Atlantic Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.418.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009080803/206/13.

(090096147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.